


DOSSIER SPÉCIAL CONSULTATION PUBLIQUE PAGE 9


## Des rivières vivantes en 2015 ?



**4**  
AU QUÉBEC,  
LE PORC EST ROI



**6**  
DÉROGATIONS  
SUR LES  
NITRATES  
EN EUROPE ?



**7**  
RAINETTE, LE PETIT  
MARTIEN ACROBATE



**25**  
ANICET,  
LE PASSEUR  
DE MÉMOIRE

**NOUVEAU !!!**

devenez annonceur  
dans le magazine  
d'Eau & Rivières

cet emplacement  
est pour vous

un geste pour la nature  
Contact : revue@eau-et-rivieres.asso.fr



cours supérieur,  
cours moyen,  
cours inférieur

Trois nouveaux posters  
d'Eau & Rivières

d'après des dessins de Roger Swainston (peintre animalier)  
Commandez dès aujourd'hui vos posters  
3 euros livrés + frais de port  
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

restauration, musique, démonstration antipollution  
Le 3 mai des 13<sup>e</sup> à Vandernoeu  
**Flora en fête 2008**  
barques, lanternes, film et débats, médailles, objets artistiques (laines, jupons)  
Jeudi 3 mai des 13<sup>e</sup> à Vandernoeu  
Gratuit et ouvert à tous.

BRETAGNE  
SWAINSTON  
Eau & Rivières  
AGRENERACE

5<sup>ème</sup> Fête du jardin 18 mai 2008  
au naturel  
Belle-Isle-en-Mer  
Eau & Rivières  
Bourse aux plantes et aux semences  
Stands sur le jardinage  
Des conférences  
Des expositions  
Des animations et ateliers  
Balade avec des ânes  
Alimentation sur place  
Entrée Libre

Centre Régional d'Initiation à la Rivière  
22000 BELLE-ISLE-EN-MER - TEL. 02 96 45 45 90  
http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr



Sommaire

- Page 3 Editorial
- Pages 4, 5 Le projet de l'économie agricole, au Québec comme en Bretagne
- Page 6 Dérivations à la directive nitrates ?
- Page 7 Rainette, le petit Murien acrobate
- Page 8 Prix Poëtic le recopier
- Pages 9-24 Des rivières vivantes en 2017 Une ambition à renforcer
- Page 25 Action EE
- Pages 26-29 Brèves
- Page 30 A lire
- Page 31 Échos des marais
- Illustrations Nono

Supplément de 28 pages avec ce numéro "13 ans d'histoire à l'eau et au milieu aquatique"

Une si douce législation

Ploubezre, fin mars. Promenade ventée à travers champs dans un paysage de collines. Plaisirs de la vue : des arbres remarquables, les traces fraîches des sabots d'un chevreuil dans la boue, le sillon d'un blaireau dans l'herbe, ses épreintes, celles d'un renard... Et soudain, contrastant avec l'uniformité vert velouté de la peau terrestre au printemps, se présente comme un chanceur une vaste étendue "jaunasse", couleur brevetée par l'industrie agrochimique. Cher agriculteur, exploitant de ces lieux, tu as jugé avantageux de supprimer des prairies naturelles séculaires, jusque-là entretenues par des vaches laitières en élevage extensif. Des champs de maïs remplaceront sans doute les prairies car, « les coop », les fermes et cics et leur chimie créative » ont fait des miracles pour toi. Tu as été attentif à ne pas pulvériser au-delà des limites fixées par les règlements en vigueur. Soit. Figure-toi cependant qu'au pied de ces ex-belles collines, tout près de tes champs, coulent des ruisseaux qui drainent le bassin-versant du Légueur. Des pluies abondantes se sont produites après tes travaux de désherbage. Peux-tu m'assurer que les molécules de glyphosate n'ont pas profité de l'occasion pour dévaler la forte pente et pour étendre leur territoire dans la bande des cinq mètres ? Les Lannionnais, dont l'eau est puisée dans le Légueur, te remercieront, donateur généreux, de leur offrir ainsi la fine fleur de l'industrie chimique. Et chacun de s'interroger sur ce qu'il boit, grâce à la créativité de ces multinationales !

Cher agriculteur, tu pourrais à mon alimentation, je t'en sais gré, encore que... J'aurais dû m'abstenir de promenade ; ma déambulation champêtre dans tes œuvres m'a coupé l'appétit. J'ai l'impression gênante que les yeux dans le bouillon dissimulent désormais des aptitudes d'acide chlorhydrique.

Je te dois pourtant un moment agréable. Pendant l'observation consternée de tes champs, une pépite a surgi dans ma mémoire, signée de Claude Roy en 1984 : « À perte de vue, la vue de notre perte. » Médite ; si tu veux bien.

GIOVANINA SALTON  
ADHÉRENTE

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication : Marcel Benoit  
Eau et Rivières  
1, rue Gabriel Faure, 29200 Brest  
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Marcel Benoit, Arnaud Clugny, Camille Gilard, Martine Genti, Jean Pierre Allot, Brune Coquin, Gilles Haut, Jean Kerjean, Jacques Pinet, Jean-Paul Guymach, Loïc Jan, Giovannina Salton, Emmanuel Thureau  
Correcteur : J.-M. Basnier

Copyright Eau et Rivières de Bretagne  
Dépôt légal à parution  
N° 17948/09/08/12/4  
ISSN 01 82-0567

Comité de rédaction : Marcel Benoit, Denis De la Brosse, Bernard Dugennin, Arnaud Clugny, Sophie Legentier, Françoise Quéret, Jacques Pinet.

Fabrication : Rédacteur de rédaction : Arnaud Clugny  
Photolithique : Arnaud Clugny

Impression : Chaire Imprimeurs  
Le magazine Eau et Rivières est imprimé avec des encres végétales sur du Reprint 50 % recyclé post consommation. L'imprimeur est labellisé ImprimeVert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :  
- la bonne gestion des déchets d'impression ;  
- la sécurisation des stockages de produits dangereux ;  
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du comité de rédaction.  
Abonnement : 1,30 €  
Abonnement annuel : 20 €

+ d'informations sur nos sites :  
eau-et-rivieres.asso.fr  
educatif.eau-et-rivieres.asso.fr

La gestion des abonnements/souhaits de l'association est assurée par l'équipe administrative. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de modification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétaire de la revue.

## Le porc roi de l'économie agricole, au Québec comme en Bretagne

Jean-Paul Guyomarc'h d'Eau et Rivières s'est rendu en février au Québec, à l'invitation de l'association québécoise Eau-Secours pour exposer dans un colloque, à l'université Sherbrooke de Montréal, la problématique de la pollution des eaux et l'intervention du mouvement associatif en Bretagne.



« LE PANNEAU QUI CACHE LA FORÊT ? »

Ce fut l'occasion d'échanger sur les pratiques agricoles dans nos deux pays en faisant d'emblée le constat qu'au Québec, il y a 7 millions de porcs de produits annuellement (15 en Bretagne), que le gouvernement souhaiterait dans un premier temps porter à 9 millions en tablant sur un avenir pour un marché à l'export.

Cette décision sans concertation du gouvernement canadien, en accord seulement avec la profession porcine, commence sérieusement à soulever l'indignation de la population civile. En effet, elle ne tient pas compte des réalités environnementales, et notamment du risque de fuite de nutriments, notamment du phosphore, vers le réseau hydrographique. Les lacs, déjà lourdement eutrophisés par l'habitat humain mal assaini, le seront encore plus drastiquement par les effluents d'élevage mal contrô-

lés et mal répartis sur le territoire. Car ici, le nutriment premier polluant est bel et bien le phosphore, facteur limitant de l'eutrophisation en eau douce et déjà très en excès dans de nombreux lacs. Il existe pourtant ici une norme phosphore qui est le critère de protection de l'eau intégré à la réglementation.

### Quel modèle de production ?

Par ailleurs, le choix du gouvernement de financer les productions sur lisier va à l'encontre d'un raisonnement cohérent de la sensibilité environnementale et aussi sociale. Les petits producteurs de porcs sur litière, système infiniment moins polluant, n'ont guère d'avenir dans ce

*Il existe pourtant ici une norme phosphore*

choix stratégique d'un modèle intensif.

L'approche territorialisée des élevages n'est pas du tout pertinente, car elle se fait ferme par ferme, et non pas par bassin-versant, s'agissant de la norme phosphore. Les limites d'épandage et la production animale sont calculées à partir des caractéristiques économiques et sociales de chaque lieu de production sans tenir compte de la qualité des cours d'eau, des bassins-versants ou de l'acceptabilité réelle des sols et des cultures. Le système agricole est dicté par les lois du marché de l'économie industrielle et du profit basé sur la réduction des coûts sans tenir compte des externalités négatives. Les décideurs politiques et économiques considèrent l'environnement comme un coût économique contraignant à court terme au lieu de l'intégrer dans un système durable à long terme. Le rapport de forces est donc encore très inégal en faveur du lobby agro-industriel. Tout cela se produit dans un contexte de sous-financement du ministère de l'Environnement (0,35 % du budget québécois) qui ne peut même pas effectuer, faute de moyens, les contrôles de terrain.

### Comme un air de déjà-vu

Ainsi, en 2005, par exemple, 79 % des autorisations d'accroître le cheptel, délivrées par le ministère public, l'ont été dans des municipalités se trouvant à l'intérieur de bassins-versants déjà fortement dégradés, en amont de lacs eutrophisés.

Les associations de protection de la nature, comme « Eau-Secours », s'investissent notamment dans l'éducation à l'environnement et l'action citoyenne. Elles ne disposent pas encore à ce jour, ni d'un arsenal réglementaire, ni d'un appui juridique suffisant pour espérer infléchir les grandes orientations agricoles du gouvernement qui se soucient très peu des impacts environnementaux. Elles demandent notamment :

- l'adoption de la loi interdisant les détergents contenant des phosphates,
- des objectifs précis et mesurables de réduction du phosphore,
- le contrôle serré et l'amélioration de l'assainissement, surtout au voisinage des lacs,
- l'élargissement et la naturalisation des bandes enherbées en bordure des cours d'eau, avec un minimum de 5 m en zone agricole,
- l'interdiction d'épandre des fertilisants à proximité des plans d'eau et le développement de pratiques agricoles durables,
- l'application et le renforcement de la réglementation existante, incluant une protection des rives,
- la déclaration de zones sinistrées pour les lacs fortement touchés.

Toutes mesures qui ne sont pas sans rappeler celles que notre association réclame depuis fort longtemps en Bretagne. Gageons qu'une meilleure connaissance de l'expérience bretonne, à travers l'engagement d'Eau et

Rivières de Bretagne et de l'association « S-EAU-S » (son président Gérard Borvon était également du voyage), sera très utile pour nourrir et renforcer le combat de nos amis québécois.

### L'agriculture du Québec en quelques chiffres

La population québécoise représente 7,7 millions d'habitants répartis sur un territoire grand comme environ 5,5 fois la France. Le Québec possède 3 % des réserves d'eau douce dis-



« AU QUÉBEC COMME EN BRETAGNE, LE SYSTÈME DE PRODUCTION S'APPUIE SUR LA CULTURE DU MAÏS »

ponibles de la planète. En 2005, plus de 47 000 producteurs étaient répartis dans plus de 30 000 exploitations, employant près de 56 000 personnes.

Le secteur laitier représente 34 % des recettes agricoles ; le secteur de l'élevage porcin : 19 %. Les ventes du secteur agricole se chiffraient à près de 5,5 milliards de dollars.

Les productions animales principales sont : le lait (34 % des recettes), le porc (19 % des recettes).

Les terres agricoles représentent un total de 900 000 ha, et le maïs est la culture la plus importante (392 000 ha), vient ensuite le soja (197 000 ha).

De 1961 à 2001, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 95 500 à 30 500.

Aujourd'hui, 20 % des agriculteurs génèrent 70 % des recettes agricoles.

En 2005, 79 % des autorisations d'extension l'ont été dans des bassins-versants déjà très dégradés.

Jean-Paul Guyomarc'h

Quelques liens à consulter  
<http://www.eausecours.org/>  
[http://www.eauetriveres.org](http://www.eauetriveres.org/)  
<http://www.uneau.org/leves/etats/au/quebec/index.html>

## Dérogations à la directive nitrates ?

Comme nous vous l'annoncions dans la revue précédente, il nous semble important de couper court à la désinformation dont les tenants de l'agriculture intensive bretonne nous abreuvent. À les entendre, la Bretagne serait victime d'un carcan dont d'autres régions d'Europe seraient dispensées !

Contrairement à ce que certains imaginent, Eau et Rivières aimerait beaucoup que la France puisse obtenir pour la Bretagne une dérogation à la directive 91/676/CE - dite directive nitrates - comme l'ont obtenue pour certaines régions l'Irlande, l'Allemagne, l'Autriche ou les Pays-Bas. Rappelons que cette fameuse directive fixe un maximum d'apport de 170 kg d'azote organique à l'hectare (c'est-à-dire à partir des effluents animaux).

### Des dérogations restrictives

Eau et Rivières aimerait beaucoup que la Commission soit en mesure d'accorder une telle dérogation car cela signifierait que la Bretagne remplisse toutes les conditions d'élevages et tous les critères environnementaux pris en compte par la Commission pour accorder ces dérogations.

Car si on prend la peine d'analyser les conditions nécessaires à l'obtention d'une dérogation, c'est peu de dire qu'elles sont restrictives et draconiennes. Notons, au passage, qu'à la différence de la France, aucun de ces pays n'a été condamné ni risqué de l'être pour non-respect de la directive 75/440/CEE du 16 juin 1975 sur les eaux superficielles destinées à la potabilisation.

Tout d'abord, ces dérogations n'intéressent que les exploitations bovines extensives disposant d'au moins 70 % de prairies ou de culture herbagères.

Ensuite, ces dérogations sont accordées à des régions faisant état d'une diminution notable des cheptels. Ainsi, par exemple, l'Autriche a vu en quelques années l'ensemble de son cheptel décroître de façon significative (- 21 % de bovins, - 12 % de porcins et - 6 % de volailles).

### Des eaux de bonne qualité

Enfin, et c'est ce qui intéresse Eau et Rivières au premier chef, on constate une amélioration plus que significative de la qualité des eaux dans les régions concernées par les dérogations, quand il ne s'agit pas tout bonnement de régions préservées des excès agricoles.

Ainsi, les concentrations des eaux de surface autrichiennes sont inférieures à 25 mg/l de nitrates et celle des eaux souterraines à 20 mg/l, tandis qu'en Irlande, autre pays concerné, on mesurait moins de 20 mg/l de nitrates dans 99 % des eaux superficielles, dans 71 % des eaux souterraines, et moins de 10 mg/l dans 100 % des grands lacs.

Jean-François Piquot



USINE DES EAUX DU BIZIEN À L'ARRET

De surcroît, ces dérogations provisoires s'accompagnent d'une obligation renforcée du respect de la fertilisation équilibrée : azote et phosphore, en tenant compte des reliquats dans les sols.

Bien évidemment, les dérogations impliquent des campagnes de contrôles renforcées. Chaque exploitation doit, par exemple, fournir tous les 4 ans (au maximum) des analyses de sols par tranches de 5 ha épanables.

### Les bons élèves récompensés

En résumé, les dérogations sont accordées pour les exploitations bovines extensives, dans des régions où les programmes ont permis le retour à une bonne qualité des eaux en regard de l'objectif (25 mg/l de nitrates) et pour des exploitations respectant une fertilisation équilibrée. Bref, ces dérogations ne sont pas accordées pour permettre de retarder les échéances fixées par les directives européennes. Tout au contraire, elles ont été accordées à des régions ayant pris les mesures efficaces permettant de respecter les objectifs de qualité de l'eau.

Dit autrement, les dérogations ont été accordées aux bons élèves, respectueux des directives européennes sur l'eau, et non aux régions qui ferment des captages pollués pour éviter des condamnations.

## Rainette, le petit Martien acrobate

Le mois de mai est là. Une belle journée printanière laisse sa place à une nuit douce et sans vent. L'occasion est belle de flâner par les chemins et d'écouter ce que nous raconte le crapaud. Dans l'obscurité, les pièces d'eau invisibles deviennent facilement repérables : les grenouilles vertes commencent à faire entendre leur ricanement aux quatre coins de la campagne...



IL ARRIVE EXCEPTIONNELLEMENT À LA RAINETTE DE TROUVER SON HABIT VERT-POMME POUR DES COULEURS ÉTRANGES !



DURANT LA JOURNÉE, LA RAINETTE SOMNOLÈ PERCHÉE DANS LA VÉGÉTATION. L'AVEZ-VOUS TROUVÉE ?

... Mais en prêtant l'oreille, on distingue un chant différent, saccadé, puissant. Une cigale ? Non, ce n'est ni la région, ni l'heure, ni l'époque ! Le chant vient bien du bord de l'eau. En s'approchant, le silence se fait. Puis, ça redémarre soudainement. Un, deux, puis bientôt une dizaine de ces « rires » se répondent. Mais dans le faisceau de la lampe, rien. De l'eau, des joncs, des renoncules flottantes... Mais où se cachent donc ces bestioles aussi discrètes que bruyantes ? La réponse viendra après plusieurs minutes de recherche sur le rameau arqué d'un saule voisin. Là, tel un acrobate, un petit animal vert vif au ventre granuleux et aux doigts munis de ventouses semble désarticulé, prêt à bondir dans l'eau. Un Martien ? Non, un minuscule amphibien ni crapaud, ni grenouille : la rainette arboricole.

Sa présence à cet endroit à cette époque se justifie par la nécessité pour elle de déposer ses œufs dans l'eau. Mais auparavant, il s'agit pour les mâles de séduire les femelles. Et c'est à ce moment-là, gorges exagérément gonflées, qu'ils font entendre à plusieurs centaines de mètres ce fameux chant nuptial. Drôle d'exploit pour cet animal pas plus gros qu'une balle de golf ! La ponte est un petit amas de quelques dizaines d'œufs déposé parmi la végétation immergée. Les têtards les plus chaneux se métamorphosent et quitteront l'eau 3 mois après leur éclosion, au cœur de l'été. Ils s'éparpillent dans la nature à plusieurs centaines de mètres et attendront de 1 à 4 ans avant de se reproduire. À la fin de l'été,

lors des après-midi ensoleillés, on entend de nouveau les adultes réunis dans les strates arbustives.

Les anglais, souvent bien inspirés quand il s'agit de nommer les animaux, l'appellent « tree frog ». Normal pour une petite bête dont la morphologie particulière (voir plus haut) lui permet en effet d'exceller dans l'art de la grimpe. Elle passe donc une bonne partie de son temps entre buissons et arbustes. Son habitat terrestre de prédilection est d'ailleurs constitué de haies, lisières ou landes. La présence d'un réseau de mares ensoleillées riches en végétation est également indispensable ! Vu ses exigences, on comprend mieux que la rainette est aujourd'hui menacée en Bretagne. Encore assez commune dans l'est de la Région, elle est rare, voire absente, à l'ouest. Elle fréquente aussi volontiers les roselières du littoral.

La rainette, comme tous les amphibiens, fait actuellement l'objet d'un inventaire régional. Celui-ci permettra de dresser un état des lieux des populations de ces animaux afin ensuite de mettre en place des actions en faveur de leur préservation. Toutes les données sont intéressantes. Si vous observez chez vous, sur votre commune ou ailleurs un amphibien, faites-le savoir et contactez-nous à la délégation d'Ille-et-Vilaine.

Michel Riou

Un amphibien : Salamandre, triton, grenouille, crapaud et rainette

Contactez-nous au : 06 03 27 11 52 ou électronique : [riou@eau-et-rivieres.org](mailto:riou@eau-et-rivieres.org). Chaque donnée est importante (lieu, date, espèce)



## Prat Podic la rescapée

**L**es paysages urbains accoutument facilement à oublier le cours d'eau, notamment les ruisseaux.

De nombreuses villes, grandes ou plus modestes, ont pourtant été bâties sur un secteur vallonné, donc pourvu autrefois de cours d'eau, de chevelus. Cependant les habitants, et encore davantage les visiteurs, prennent pour argent comptant que les creux existants n'offrent plus au regard le moindre ruisseau, chenalisé ou non. Si l'on dispose d'une carte ancienne et que l'on prend le temps de l'observer en parallèle avec un plan du secteur urbain tel qu'il se présente actuellement, on peut faire des observations très intéressantes. Une vérification sur le terrain s'impose ensuite, la configuration du sol et le relief étant naturellement de précieux alliés pour finaliser les « découvertes ».

Pas très loin du local d'Eau et Rivières à Brest, il y a une petite rue dénommée rue Lost al Lenn; cependant, il n'existe aucune présence visible d'eau naturelle ou non à cet endroit. Ce microtoponyme, qui signifie la queue de l'étang, a en quelque sorte fossilisé l'existence ancienne d'un cours d'eau en y introduisant le souvenir de l'intervention humaine. Un ruisseau coulait donc là, dont le cours avait été remodelé pour un usage précis: sans doute faire tourner un moulin.

Plus loin on passe au rond-point de Paul Kastrano, ce microtoponyme signifiait bassin à chanvre. Encore une attestation de la présence ancienne de l'eau adaptée au service des humains; mais plus rien de visible de nos jours dans un paysage urbain sous l'emprise de l'automobile qui règne sans partage. Pourtant l'eau qui alimentait ce bassin était forcément évacuée vers le ruisseau principal.

Ensuite nous parvenons dans un fond de « vallée urbaine », point d'eau apparente bien sûr malgré l'appellation « rue du moulin à poudre ». Autrefois, un ruisseau y coulait, il réunissait les eaux d'un petit bassin-versant et faisait tourner le moulin à poudre, avant de se déverser dans la Penfeld. Il se trouve quelque part sous nos pieds, tel un égout.

Nous gravissons le flanc du val et nous tâchons de ne pas nous écarter d'un creux maintenant dépourvu de ru visible. Soudain, au détour de la rue, le paysage urbain cède la place à un enchevêtrement de végétation. Une musique reconnaissable entre toutes nous parvient: le glouglou d'un ruisseau! Ça parait tout à fait irréel dans un monde d'asphalte, de béton, d'immeubles.

Voici la plaque de la rue qui longe cet oasis: rue Prat Podic



UN RUISSEAU DANS LA VILLE

(la prairie du petit pot semble-t-il). À l'extrémité inférieure de la parcelle, l'eau libre et indisciplinée se rue dans une buse; sans doute ne verra-t-elle plus le jour avant d'être recrachée dans un bassin de l'arsenal. À l'extrémité supérieure de l'ancienne prairie, l'eau s'échappe aussi d'une buse!

Entre les deux tuyaux, le ru se fait plaisir, enfin à l'air libre, mais pour si peu de temps et d'espace. Par quel concours de circonstances cette parcelle est-elle encore en sursis, dans cet état « naturel »? Serait-elle l'unique vestige de l'ancien bassin-versant? Ou en est-il des rus qui ont disparu de la surface du sol mais qui sont parfaitement visibles sur des cartes anciennes? Existe-t-il une cartographie de ces réseaux contraints à une existence souterraine?

Quelle relation une population urbaine entretient-elle avec ce genre de vestiges dans son environnement? Quand un segment de ruisseau avec ses berges est ainsi en sursis dans le voisinage, les gens en ont-ils conscience? Quel regard portent-ils sur cette « incongruité » dans leur paysage?

Entre la dévastation et la muséification artificielle, existe-t-il un créneau qui rendrait justice aux ruisseaux ou portions de ruisseaux encore épargnés et qui aurait un potentiel éducatif pour la population scolaire du secteur?

Marcel Bont

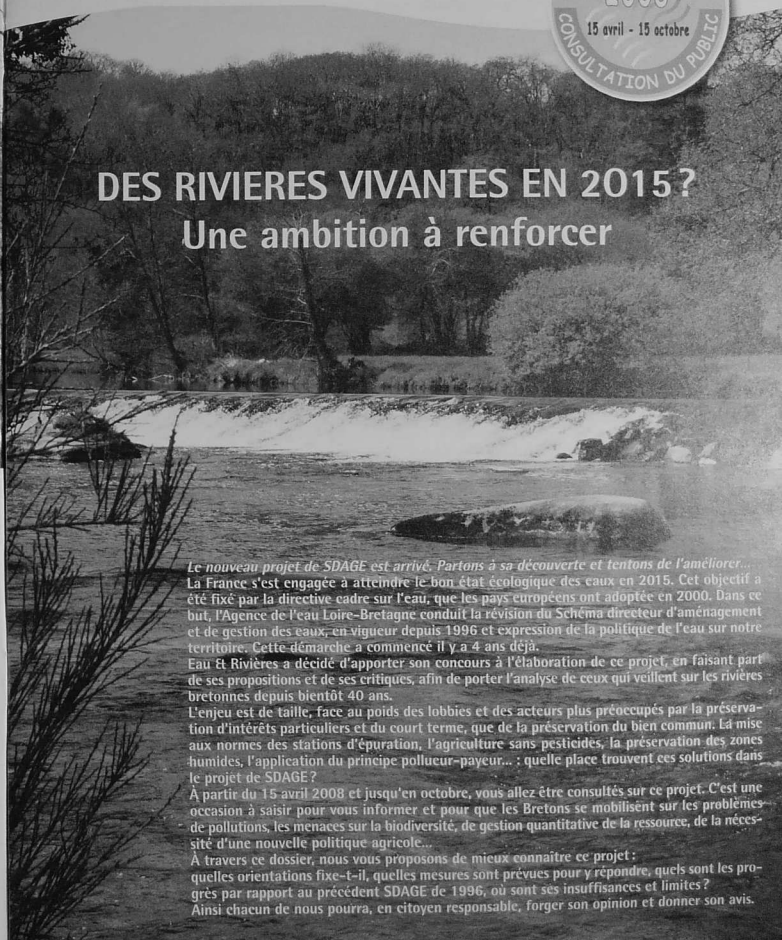
Dour ha Stérioù Breizh

# Eau & Rivières

de Bretagne



## DES RIVIERES VIVANTES EN 2015? Une ambition à renforcer



Le nouveau projet de SDAGE est arrivé. Partons à sa découverte et tentons de l'améliorer...

La France s'est engagée à atteindre le bon état écologique des eaux en 2015. Cet objectif a été fixé par la directive cadre sur l'eau, que les pays européens ont adoptée en 2000. Dans ce but, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne conduit la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, en vigueur depuis 1996 et expression de la politique de l'eau sur notre territoire. Cette démarche a commencé il y a 4 ans déjà.

Eau Et Rivières a décidé d'apporter son concours à l'élaboration de ce projet, en faisant part de ses propositions et de ses critiques, afin de porter l'analyse de ceux qui veillent sur les rivières bretonnes depuis bientôt 40 ans.

L'enjeu est de taille, face au poids des lobbies et des acteurs plus préoccupés par la préservation d'intérêts particuliers et du court terme, que de la préservation du bien commun. La mise aux normes des stations d'épuration, l'agriculture sans pesticides, la préservation des zones humides, l'application du principe pollueur-payeur... : quelle place trouvent ces solutions dans le projet de SDAGE?

À partir du 15 avril 2008 et jusqu'en octobre, vous allez être consultés sur ce projet. C'est une occasion à saisir pour vous informer et pour que les Bretons se mobilisent sur les problèmes de pollutions, les menaces sur la biodiversité, de gestion quantitative de la ressource, de la nécessité d'une nouvelle politique agricole...

À travers ce dossier, nous vous proposons de mieux connaître ce projet : quelles orientations fixe-t-il, quelles mesures sont prévues pour y répondre, quels sont les progrès par rapport au précédent SDAGE de 1996, où sont ses insuffisances et limites? Ainsi chacun de nous pourra, en citoyen responsable, forger son opinion et donner son avis.

## De la directive européenne sur l'eau au projet de schéma directeur

Les habitants sont consultés en 2008 sur la politique de l'eau dans leur territoire. Comment ce projet a-t-il été élaboré ?

### De l'état des lieux au programme de mesure

La directive adoptée le 23 octobre 2000 par les États européens fixe à tous le même objectif : atteindre le bon état écologique des eaux en 2015. En France, ce sont les SDAGE qui vont mettre en musique cette directive européenne. La démarche d'élaboration d'un nouveau SDAGE en Loire-Bretagne a démarré en 2004, par l'adoption d'un état des lieux réalisé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. 15 questions importantes en ont été dégagées, classées en 4 rubriques : la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, un patrimoine remarquable à préserver, crues et inondations, gérer collectivement un bien commun.

Cet état des lieux a été soumis à consultation des assemblées locales : Conseils régionaux, Conseils généraux, Conseils économiques et sociaux, mais aussi, Commissions locales de l'eau des SAGE, chambres consulaires. Cet état des lieux et les 15 questions importantes ont aussi été soumis à la consultation du public en 2005, démarche innovante imposée par la directive (article 14) et la Convention d'Aarhus (voir encadré) qui impose la participation du public à l'élaboration des programmes environnementaux.

### La consultation du public et des associations...

Dès 2004, Eau & Rivières était engagée dans une double démarche : faire connaître la directive pour mobiliser le public à l'occasion de la première consultation, et améliorer les différentes versions du projet de SDAGE proposées par l'Agence de l'eau. À l'occasion des réunions des différentes instances (groupe technique, commission géographique, comité de bassin...), Eau & Rivières a multiplié les interventions, fait des propositions, pour que soient améliorés les orientations du SDAGE et le programme de mesures. Bien sûr, le projet soumis à consultation constitue le plus petit dénominateur commun de tous les acteurs de l'eau du bassin. Il a encore de nombreuses marges d'amélioration...

La consultation du public en 2008 sera la dernière avant l'approbation définitive du projet de SDAGE 2010-2015 par le comité de bassin Loire-Bretagne. Profitez de cette occasion pour exprimer vos demandes et propositions ; au-delà du questionnaire adressé par la Poste, n'hésitez pas à écrire ce que votre cœur et la raison commandent pour retrouver enfin des rivières vivantes !



LES DÉFENSEURS DE L'EAU DOIVENT DONNER LEUR AVIS !

SDAGE  
Schéma directeur  
d'aménagement et de gestion  
des eaux

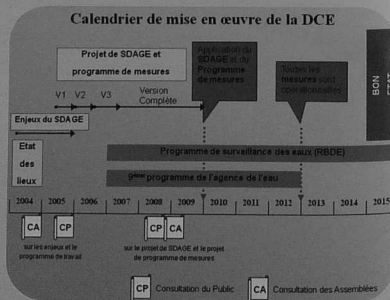
SAGE  
Schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux

### FOIRE AUX QUESTIONS

#### Pourquoi le public est consulté ?

La Convention dite d'Aarhus est relative à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Elle a été adoptée par l'Union européenne et 39 autres pays le 25 juin 1998, dans la continuité de Rio ; c'est en effet à l'occasion du Sommet de la Terre en 1992 que les États reconnaissent la participation du public comme indispensable à la réalisation du développement durable.

Des mesures à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010



## Rappel : Comment ça marche ?

Le SDAGE est élaboré sur des bases particulières. Il s'accompagne d'un programme de mesures définissant des actions précises, localisées, avec un échéancier et un coût, qui doivent permettre la mise en œuvre opérationnelle du SDAGE.

### Quelques définitions

Pour définir la situation existante en 2004, lors de l'état des lieux, on a choisi comme unité de base la masse d'eau : cela correspond à une entité hydrologique homogène. Il existe 6 types de masses d'eau (ME) : les cours d'eau, les très petits cours d'eau, les plans d'eau (supérieurs à 50 ha), les eaux souterraines, les eaux côtières, les estuaires (ou eaux de transition), les masses d'eau fortement modifiées (artificialisées par l'homme) ou MEFM, les masses d'eau artificielles (telles certains biiefs des canaux bretons). Le secteur Vilaine et côtiers bretons, qui correspond à peu près à la Région Bretagne, compte 502 ME.

Pour les eaux de surface, le bon état se définit comme un bon état écologique, une notion nouvelle correspondant à un bon état chimique (analyse de 41 + 27 substances listées par la DCE), ainsi qu'un bon état biologique (la biodiversité est présente à 75 % de ce qu'elle serait sans l'intervention de l'homme). Pour les eaux souterraines, le bon état est le bon état chimique ajouté au bon état quantitatif.

Dans le SDAGE, on trouve 15 grands chapitres définis depuis 2004, dans lesquels des orientations fondamentales sont déclinées. À chaque orientation fondamentale correspondent des dispositions, puis des mesures à prendre.

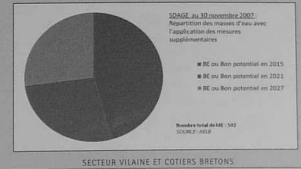
Ce programme de mesures est précisé par masse d'eau, mais aussi par acteurs concernés : industries, agriculteurs, pisciculteurs, collectivités, particuliers. On peut distinguer les mesures du scénario tendanciel, qui auraient été effectives même sans le nouveau SDAGE, et les mesures supplémentaires, propres à la DCE.

### Le bon état dès 2015 ?

Des dérogations existent en effet pour report de délai ou respect d'un ou plusieurs paramètres. Elles ont 3 causes possibles : une faisabilité technique incertaine, des coûts disproportionnés (notion large tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux entraînés par les actions envisagées), le caractère physique du milieu impliquant un délai de réaction. Le nombre des masses d'eau prévues en bon état en 2015 a diminué au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

### FOIRE AUX QUESTIONS

Sur quoi porte la consultation 2008 ? La consultation porte sur le projet de SDAGE et son programme de mesures, c'est-à-dire la proposition du comité de bassin pour 2015 pour reconquérir le bon état des eaux. Cette proposition a été longuement débattue et arbitrée en son sein. Elle combine une ambition environnementale (quels objectifs à quelle échéance) sous-tendue par des coûts et des chemins pour y parvenir. Les documents qui découlent de cette proposition sont consultables dans les préfectures, sous-préfectures, au siège de l'Agence de l'eau et surtout sur internet, [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)



Dans les fiches thématiques qui suivent, les parcelles (SAU, ISM), etc., sont les codes donnés aux objectifs et aux dispositions dans le SDAGE. Ils vous permettent de retrouver facilement ces informations dans le document original téléchargeable sur le site de l'Agence de l'eau : [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr) rubrique SDAGE.

Aujourd'hui, plus de la moitié des masses d'eau bretonnes font l'objet d'un report en 2021 et 2027 !

On peut noter aussi que les ME classées comme fortement modifiées ont un objectif moins ambitieux à atteindre que les masses d'eau naturelles. Elles sont au nombre de 56, dont 7 pour lesquelles le classement en MEFM reste à confirmer.

Les ME littorales, c'est-à-dire côtières et estuariennes, sont mal connues quant à leur comportement aux pollutions et à la définition de leur bon état, ainsi qu'en termes de données historiques. Par prudence, un grand nombre d'entre elles, 44 sur 56, voient leur bon état reporté en 2021 ou 2027.

Il existe 24 ME souterraines. Une « directive-fille » apportera des précisions sur leur état chimique : elle prévoit qu'au plus tard le 22 décembre 2008, les États membres aient établi une valeur seuil pour chaque polluant identifié dans leurs eaux souterraines considérées comme à risque. La plupart atteindront le bon état en 2015 (19), contre seulement 4 en 2021, et 1 en 2027.

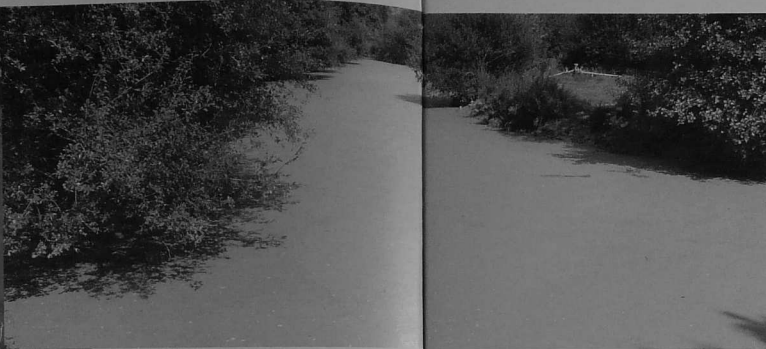
Sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, le montant des dépenses à engager pour les mesures supplémentaires a été évalué à 2,9 milliards d'euros sur la période 2010-2015. Et « La lutte contre les pollutions agricoles et l'enjeu morphologie représente plus de 70 % des dépenses du programme de mesures 2010-2015 », précise Ambroise Guellec, président du comité de bassin Loire-Bretagne. (Extrait du *Journal de l'environnement* 30 janvier 2008). Concrètement, voyons les différentes thématiques abordées (ou pas !) par le SDAGE, et qui nous tiennent à cœur... Bienvenue(d) dans le monde merveilleux des masses d'eau et des altérations en tous genres !

# Le phosphore

L'excès de phosphore est responsable de l'eutrophisation des plans d'eau et rivières. Les flux de phosphore doivent être réduits à la source.



LE TRIEUX EN AVRIL 2007. L'ÉROSION DES SOLS GORGÉS DE PHOSPHORE TRANSFORME NOS RIVIÈRES EN FLEUVES DE BOUE.



DES RIVIÈRES ÉTOUFFÉES PAR LES ALGUES. LA CONSÉQUENCE DES EXCÈS DE PHOSPHORE.

Le phosphore est apporté en Bretagne par les activités agricoles (60 %), la pollution domestique (30 %) et l'industrie (10 %). Il est aussi présent dans les sols et les sédiments des plans d'eau, des estuaires, où il s'est accumulé.

Le phosphore est le principal responsable de l'eutrophisation des eaux douces.

Sous sa forme organique, c'est aussi un macro-polluant dont la réduction passe par l'amélioration des dispositifs d'assainissement.

## Ce que prévoit le SDAGE pour « réduire la pollution organique »

Le SDAGE distingue 4 objectifs environnementaux concernant le phosphore : poursuivre la réduction des rejets directs (3A), prévenir les apports diffus (3B), développer la connaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement (3C), améliorer les transferts des effluents collectés à la station d'épuration et maîtriser les rejets d'eaux pluviales (3D).

Les dispositions prévues pour la réduction des rejets directs portent en priorité sur les secteurs sujets à eutrophisation, et sur les flux les moins coûteux à éliminer. Elles prévoient notamment de « poursuivre la réduction des rejets ponctuels » (3A1), et de privilégier le traitement à la source (3A4), notamment en réduisant les teneurs en phosphore de l'alimentation animale et des produits lessiviels dans l'industrie. Concernant les apports diffus, « compte tenu de l'am-

pleur des efforts à réaliser pour l'atteindre dans certains secteurs », le SDAGE se limite à prescrire : la fertilisation équilibrée sur une portion réduite du territoire (une dizaine de retenues en Bretagne), à l'échéance 2013 (3B1) ; le retour progressif à l'équilibre sur le reste du territoire (3B2) ; pour tous nouveaux dispositifs de drainage agricole, l'interdiction des rejets dans les nappes ou directement dans les cours d'eau (3B3).

## L'analyse d'Eau & Rivières

- Puisque la réduction des apports de phosphore implique une réduction à la source, Eau & Rivières demande qu'au plus tard fin 2010, les produits lessiviels utilisés sur le bassin Loire-Bretagne et rejetés dans des dispositifs d'assainissement, ne puissent contenir de phosphates : c'est en effet une des mesures retenues par le « Grenelle de l'environnement ».

- La déphosphatation des effluents industriels et domestiques doit être effective, en application de la directive ERU notamment.

- La diminution des apports diffus liés à l'agriculture, passe par le principe d'équilibre de la fertilisation sur les plans d'épandage. En clair, on ne doit pas épandre sur les sols plus de phosphore que les cultures ne peuvent en éliminer. Le SDAGE doit rappeler que « le principe d'équilibre de la fertilisation, visé à l'article 18 de l'arrêté ministériel du 7 février 2005, doit être appliqué à l'égard des plans d'épandage des installations classées d'élevage ».

**Euphorisation des eaux douces**  
L'eutrophisation est un déséquilibre de l'écosystème aquatique engendré par la présence d'éléments nutritifs en excès dans le milieu. Elle se traduit par la prolifération de micro-organismes, notamment des cyanobactéries.

**ERU**  
Directive européenne relative aux eaux résiduaires urbaines.

## INTERVIEW

### « L'eutrophisation complique la potabilisation des eaux. »

Jean-Claude Oger, chef du service des ressources en eaux du Conseil général des Côtes-d'Armor

#### Les retenues des Côtes-d'Armor échappent-elles à l'eutrophisation ?

Le Conseil général gère trois barrages, sur l'Arguenon, le Gouët et le Haut Blavet. Ils assurent 50 % des besoins en eau potable du département. Hélas, comme la plupart des autres plans d'eau bretons, ces trois retenues sont affectées par une élévation anormale de l'eutrophisation, qui complique la potabilisation et accentue le comblement des retenues par la sédimentation.

#### Vous avez une idée des origines de ce dysfonctionnement écologique ?

Elle est principalement liée aux apports excessifs de nutriments, en particulier de phosphore, par les bassins-versants amont. Ce phosphore parvient sous forme dissoute (assimilable par les algues et les plantes aquatiques) mais aussi sous forme particulaire : il s'accumule alors dans les sédiments, et constitue aujourd'hui une source suffisante pour maintenir l'eutrophisation à un niveau excessif. Les apports de phosphore proviennent des rejets directs (effluents de stations d'épuration) ainsi que des rejets diffus (érosion des sols, habitations non raccordées au réseau de collecte, dispositifs d'assainissement autonome défaillants).

#### Comment faire pour réduire cette eutrophisation ?

Les actions du Conseil général visent principalement la déphosphatation des effluents de stations d'épuration à l'amont, ainsi que la reconstitution du maillage bocager, avec les différents maîtres d'ouvrage concernés (collectivités, agriculteurs, particuliers). Il n'en reste pas moins que ces actions risquent d'être insuffisantes, compte tenu des seuils très bas nécessaires à une stabilité naturelle des plans d'eau (probablement nettement en deçà de 0,1 mg/l de phosphore total). Il apparaît donc indispensable de viser l'équilibre de la fertilisation des cultures préconisé par le SDAGE.

## FOIRE AUX questions

### Pourquoi consulter le public sur un projet aussi complexe, et à quoi cela va-t-il servir ?

D'abord parce que c'est une exigence de la directive (article 14, les États membres doivent soumettre le projet de SDAGE aux observations du public...) et de la loi de transposition du 21 avril 2004 (art. 3 « le comité de bassin recueille les observations du public sur le projet de Sdage. »).

Sur le fond, l'association du public est une condition pour atteindre les objectifs du SDAGE. Rien ne se fera de durable sans l'adhésion des citoyens, de leurs élus, de leurs représentants, ni sans leur mobilisation.

Consulter largement le public, en se donnant les moyens d'informer chaque foyer, va servir :

- à sensibiliser chacun aux enjeux de l'eau qui sont encore très largement méconnus,
- à vérifier que la proposition présentée par le comité de bassin est acceptable,
- à renforcer la légitimité d'une ambition environnementale qui ne va pas nécessairement de soi.

## Les nitrates à l'origine des marées vertes

L'enrichissement des milieux aquatiques par les nutriments est la cause de déséquilibres manifestes.

Les flux excessifs de nutriments, phosphore et azote dans le milieu aquatique sont à l'origine d'une production excessive de phytoplancton, mais surtout d'une prolifération d'algues. Ces algues, en particulier les ulves, se nourrissent des nitrates et envahissent les baies : ce sont les fameuses marées vertes. Ces phénomènes d'eutrophication ont des conséquences graves sur l'état écologique des masses d'eau côtières, ainsi que sur les usages qui s'y développent : tourisme, production conchylicole. Pour que disparaissent de nos plages les ulves nauséabondes, des efforts importants de réduction des pollutions devront être menés, des sources à la mer...

### Le SDAGE : « préserver le littoral »

Le projet de SDAGE prévoit que les SAGE possédant une façade littorale sujette à des phénomènes d'eutrophication (algues, phytoplancton toxique ou non toxique) établissent un programme de réduction des flux de nutriments parvenant sur la côte (10A1). Pour les 27 baies bretonnes envahies d'algues vertes, il faudra réduire d'au moins un tiers les quantités actuelles de nitrates se déversant en mer, voire plus là où les études scientifiques en démontreront la nécessité.

### L'analyse d'Eau & Rivières

Ce projet de SDAGE a introduit un véritable nouveauté s'agissant de la lutte contre les marées vertes : il demande que soit mis en œuvre un programme de réduction des flux de nitrates, programme qui doit comporter des objectifs chiffrés et datés. De plus, les décisions réglementaires (autorisations de rejets dans les eaux, plans d'épandage) doivent être compatibles avec cet objectif.

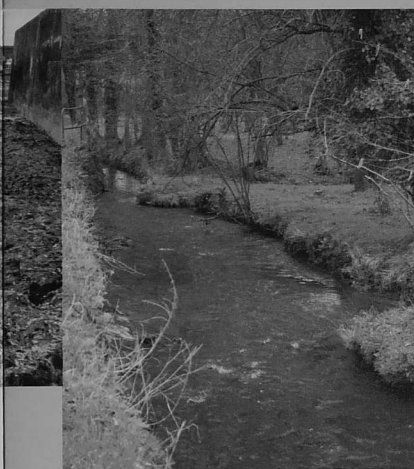
Cette démarche du projet de SDAGE est la bienvenue, cependant le SDAGE ne prévoit guère de moyens novateurs pour atteindre cet objectif (voir thème Nitrate).



LES PLAGES BRETONNES SINISTRÉES PAR LES MARIÉES VERTES À RÉPÉTITION.

Les plages de Binic engluées sous les ulves

La commune littorale à l'ouest de la baie de Saint-Brieuc n'en finit plus de subir les outrages de la pollution venue des terres. Depuis 1988, elle a dû enlever 40 000 m<sup>3</sup> d'algues des plages... Une dépense de 300 000 € évidemment financée par les contribuables, pollueurs-payeurs... Habitants, commerçants, agences immobilières, tous ressentent sur leurs activités ou leur chiffre d'affaires, les conséquences de cette colonisation du littoral par les algues vertes.



L'IC CHARRIÉ DES NITRATES ET SE JETTE DANS LA BAIE DE SAINT-BRIEUC.

Ceci, alors que la pollution en nitrates de l'IC, le cours d'eau local, reste très élevée malgré les 3 programmes « Bretagne Eau Pure » menés sur son bassin-versant : il déverse encore chaque année en mer près de 300 t de nitrates !

## INTERVIEW

« Pas d'avenir pour notre activité sans qualité des eaux. »

Marcel Moal, ostréiculteur à Cancale.

Quel représente économiquement l'élevage de coquillages en Bretagne ?

Si l'on parle emploi, l'activité conchylicole c'est en Bretagne 247 entreprises, et 2390 salariés ! La production de 70 000 tonnes représente un tiers de la production nationale (4650 tonnes d'huîtres, 20 000 tonnes de moules, 3500 tonnes de coques et palourdes ....) pour un chiffre d'affaires annuel de 150 millions d'euros ! Mais au-delà de ces chiffres, notre présence c'est aussi un peu de l'image de marque du littoral breton !

L'eau douce influe-t-elle sur vos élevages ?

Nos coquillages ne peuvent vivre en dehors des eaux saumâtres, directement sous l'influence des eaux douces. Nos huîtres ou nos moules grandissent dans une eau qui doit respecter un subtil équilibre, aussi bien pour le sel, que pour les éléments nutritifs (azote, phosphore ...). Pas assez de sel ou d'azote, elles entrent dans une sorte de léthargie et arrêtent de se nourrir, mais à l'inverse, en cas d'overdose, c'est la mort assurée ! Quand à Arzal, on procède à des chasses d'eau du barrage de la Vilaine, ce sont les moules qui dégustent et qui finissent par crever !

Le projet de SDAGE prend-il en compte suffisamment la préservation des eaux littorales ?

Pendant trop longtemps, tous ceux qui s'occupent des coquillages ont cru qu'il suffisait de nous équiper de bassins de purification pour régler le problème ! On s'est trompé, car nos entreprises exercent une activité en milieu ouvert, et notre responsabilité c'est d'offrir aux consommateurs un produit garanti sans risques ! Pour cela, meilleure sera la qualité des eaux dans laquelle grandissent nos coquillages, plus sûre sera notre production ! Mais, au sein de l'agence de l'eau, nous sommes très minoritaires, et à tirer sans cesse la sonnette d'alarme sur la protection des eaux littorales, on voit bien qu'on embête ! Pour le SDAGE, il y a eu des progrès dans la prise en compte du littoral depuis le premier projet de 1996, mais il y a encore du chemin à faire pour garantir la qualité des eaux de nos estuaires et de nos baies sans laquelle notre activité n'a pas d'avenir !

### La consultation remettra-t-elle le SDAGE en question ?

La consultation ne peut pas remettre en cause le fait qu'il y ait un SDAGE, ni le fait qu'il y ait une stratégie pour stopper la dégradation des ressources en eau et accélérer la reconquête d'un bon état des eaux. Elle ne peut pas non plus demander au SDAGE d'aller au-delà des lois existantes.

Les avis du public vont apporter un éclairage aux assemblées départementales et régionales qui seront consultées à leur tour début 2009 et au comité de bassin. Ils permettront de préciser, de compléter ou d'infléchir les objectifs en termes de délai et de coût.

## questions

### Comment le public va-t-il être consulté ?

Tous les foyers du bassin vont être informés de cette consultation par l'arrivée d'un questionnaire dans la boîte aux lettres, dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de mai 2008.

Chacun pourra participer à la consultation, soit en répondant directement au questionnaire en ligne sur Internet ([www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)), soit en renvoyant le questionnaire de consultation par la poste. L'envoi est gratuit.

Il est également possible de consulter les documents dans les sous-préfectures et préfectures et de répondre sur place en consignait un avis dans un registre. Ou encore, d'adresser une contribution libre écrite au secrétariat du comité de bassin.

Enfin, de nombreuses manifestations sont organisées par les différents acteurs de l'eau, qui permettront de s'informer et de débattre plus avant des enjeux de l'eau.

La consultation est ouverte à partir du 15 avril 2008 et elle se prolonge jusqu'au 15 octobre 2008, soit 6 mois pour donner son avis.



# Nitrates : réduire les apports et encourager l'agriculture durable

L'ensemble de la Région Bretagne est classée en zone vulnérable à la pollution par les nitrates.



SAINT-MALO. DES STOCKS D'ENGRAIS QUI FINIRONT EN PARTIE DANS NOS RIVIÈRES.

Cette forme de pollution, néfaste pour la santé, contribue à l'eutrophisation et aux marées vertes. La norme maximale pour l'eau du robinet, et les eaux brutes superficielles destinées à l'eau potable est de 50 mg/l : alors qu'à partir de 25 mg/l, des actions correctives auraient dû être mises en place, 95 % des points de mesure placés sur les rivières bretonnes dépassent ce seuil !

## Ce que prévoit le SDAGE pour « réduire la pollution par les nitrates »

En zones vulnérables, le plan d'action départemental quadriennal vise au respect de l'équilibre de la fertilisation azotée (tenant compte de l'azote minéral et des apports par l'irrigation) (2B-1). Il doit inclure systématiquement l'obligation d'implanter des CIPAN et des dispositifs végétalisés pérennes (bandes enherbées, ripisylvies), le long des cours d'eau (2B-2).

En ce qui concerne l'eau potable et la « lutte contre les pollutions diffuses » (6C), le programme d'action contient : 1. Des actions correctives et préventives d'élimination des polluants dans les eaux brutes, pour les captages jugés stratégiques (listés, dont 73 en Bretagne).

2. Une forte limitation des apports d'azote minéral et organique, pour les bassins où le retour à la conformité des eaux est indispensable (9 en Bretagne).

En zones non vulnérables, des mesures de type agri-environnementales (exemples : CIPAN, couverture hivernale des sols, zones tampons, haies ou talus) doivent être encouragées (2C-1).

Le SDAGE prévoit aussi d'évaluer les indicateurs (quan-

tités d'azote minéral et organique épanchées, etc.) et de les présenter au CODERST et à la CLE (2D-1).

## L'analyse d'Eau & Rivières

La plupart de ces dispositions sont déjà mises en œuvre en Bretagne au titre de la directive nitrates. Seules nouveautés : l'interdiction de la destruction chimique des « couverts végétaux », assortie cependant d'une dérogation très large, et une bande enherbée de 5 m le long des cours d'eau.

Le projet de SDAGE est bien timoré ! Eau et Rivières demande donc que :

- les SAGE comportent des programmes d'actions de réduction de la pollution par les nitrates (agricultures à bas niveau d'intrants, systèmes de production en élevages, surfaces en herbe) ;



A L'AMONT DES CAPTAGES, 30 % DES SURFACES DEVRAIENT ÊTRE CONSACRÉES À L'AGRICULTURE DURABLE.

CIPAN  
Culture intermédiaires pilées à nitrates

CODERST  
Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

CLE  
Commission locale de l'eau

DIREN  
Direction régionale de l'environnement

## PAYS DE LANNION

### Captage d'eau potable du Bizien : on ferme !



FERMETURE DES CAPTAGES. L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE DE L'EAU.

- les programmes d'actions interdisent toute augmentation des quantités d'azote organique et minérale sur le territoire départemental ;
- les programmes de contrôle portent sur au moins 10 % des exploitations du département, et le préfet en rend compte annuellement à la DIREN de bassin et au CODERST.

#### Concernant l'eau potable :

- tous les captages où la teneur en nitrates est supérieure à la norme devraient être jugés « stratégiques » ;
- ce même principe d'actions spécifiques devrait être retenu pour la pollution par les pesticides ;
- l'agriculture à bas niveau d'intrants ou biologique devrait être encouragée sur ces aires d'alimentation et concerner au minimum 30 % de ces surfaces.

## INTERVIEW

« Les exploitations économes en intrants sont trop peu nombreuses »

Jean Deleforterie, paysan à La Martyre (29)

Quelle est l'évolution actuelle des systèmes de production agricole ? Quelle est la place des systèmes à faible niveau d'intrants ?

Nous sommes dans un canton où l'élevage hors-sol est très développé, ainsi que les systèmes mixtes bovins et hors-sol. La place des systèmes économes en intrants est donc réduite. Ces dernières années, les exploitations laitières qui se sont libérées, sont allées agrandir des exploitations déjà importantes : la concentration et l'intensification se poursuivent, ce qui n'est pas bon pour l'eau !

Le nombre d'exploitations « économes » peut-être estimé à seulement 1 ou 2 par commune dans le Finistère, elles sont issues de démarches assez anciennes, les dernières datant des CTE. Depuis ça ne s'est pas amélioré, puisque le système d'aides PAC a créé de profondes injustices : une exploitation avec un système herbage peu polluant peut toucher 5 fois moins d'aides publiques qu'une exploitation intensive.

Le SDAGE, tel qu'il est projeté, peut-il corriger cette situation ?

Les mesures prévues dans le SDAGE peuvent permettre de limiter l'impact sur le milieu, mais ne provoqueront pas un changement de système. D'autant qu'aucune mesure ne pourra jamais pallier le culte de la performance : allez donc expliquer qu'avec des vaches à 5000 l de lait par lactation vous êtes au moins aussi « performant » qu'avec des vaches à 8000 l. En fait, il faudrait peut-être prévoir en plus une ligne « accompagnement psychologique »...

## FOIRE AUX QUESTIONS

Que se passera-t-il si nous n'allons pas vers un bon état des eaux ?

Les Etats européens qui tarderaient à définir leurs objectifs ou à les mettre en place, ou qui demanderaient des reports de délais non justifiés, s'exposent bien sûr à des sanctions financières qui peuvent être très importantes, depuis l'amende jusqu'à l'astreinte journalière. Aujourd'hui la France est déjà menacée d'amendes très importantes pour non respect des directives sur les eaux résiduaires urbaines et sur les eaux potabilisables.

Mais d'autre part nous nous exposons aussi à des dépenses plus coûteuses pour potabiliser l'eau, pour protéger les plages... ou à devoir renoncer à certaines ressources en eau.

# Pesticides : un enjeu environnemental et de santé publique

La connaissance de la contamination de notre environnement par ces poisons progresse tous les jours. Maintenant, il faut agir.



L'EMPOISONNEMENT CHIMIQUE DE NOS PAYSAGES ET DE NOTRE EAU. BANALISÉ.



TRAITER AU ROUND-UP EN ÉTÉ POUR BOIRE DU GLYPHOSATE À L'AUTOMNE ?



LA VENTE AUX PARTICULIERS DEVRAIT SE FAIRE SOUS VITRINE ET AVEC UN VENDEUR FORMÉ.

Les pesticides sont des poisons destinés à tuer les herbes (herbicides), les insectes (insecticides), à lutter contre les maladies (fongicides). Premier consommateur européen, la France compte environ 520 matières actives homologuées. Les pesticides sont utilisés en agriculture, mais aussi pour des usages domestiques, urbains (collectivités locales), ou de voirie (DDE, SNCF). Ces dernières années, les concentrations maximales ont baissé dans les eaux bretonnes, les produits étant utilisés à des doses de plus en plus faibles. Ces faibles doses sont d'autant plus dangereuses, qu'un plus grand nombre de molécules sont présentes dans nos rivières : jusqu'à 30 pesticides différents à la fin du printemps dans le Fremur, petit cours d'eau de l'est des Côtes-d'Armor!

sans pesticides dans les villes et sur les infrastructures publiques (4C), de développer la formation des professionnels, distributeurs et applicateurs (4D), ou encore de favoriser la prise de conscience du grand public (4E). Il préconise aussi d'améliorer les connaissances relatives aux effets des pesticides sur la biodiversité, les écosystèmes aquatiques, la santé de la population (4F).

DDE  
Direction départementale de l'équipement

## L'analyse d'Eau & Rivières

Le projet de SDAGE est peu contraignant car il ne fixe aucun objectif global de réduction de leur utilisation. Eau & Rivières demande que le SDAGE fixe à l'échelle de chaque Région un objectif de réduction de 50 % pour 2015, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement.

Il ne fixe aucun objectif chiffré et daté, ni en agriculture, ni pour les collectivités. Il se contente de « promouvoir les pratiques raisonnées » (4A), l'équipement des pulvérisateurs, la récupération des emballages... (4B).

Le SDAGE doit préciser que les SAGE devront tous comporter un programme, chiffré et daté, de réduction des pesticides. Ce programme comprendra un volet agricole (diversité des assolements, développement des systèmes de cultures moins consommateurs, désherbage autre que chimique) ainsi qu'un volet « collectivités et particuliers » (réduction des surfaces traitées chimiquement, développement des techniques non chimiques, information des particuliers).

La seule mesure novatrice concerne l'obligation faite aux préfets de réduire les conditions d'utilisation des pesticides sur les bassins-versants pollués, avant le 31 décembre 2010.

## Ce que prévoit le SDAGE pour « maîtriser la pollution par les pesticides »

La réduction de l'utilisation des pesticides en agriculture repose sur la connaissance des pratiques, et le développement des pratiques « raisonnées » privilégiant la diversité des assolements, les systèmes de cultures non ou moins consommateurs de pesticides, etc. (4A). Et le préfet émet un arrêté avant le 31 décembre 2010, limitant l'utilisation dans les bassins-versants où la pollution par les pesticides compromet le bon état des eaux (4A-1).

Les transferts de pesticides vers les cours d'eau doivent être limités grâce à l'amélioration des techniques d'épandage, à la maîtrise de l'aménagement de l'espace, à la poursuite de l'amélioration de la gestion des déchets pesticides et de la réduction des pollutions ponctuelles (4B). Le SDAGE demande aussi de promouvoir les méthodes

## INTERVIEW

« Utiliser les techniques alternatives. »

Gaël Durand, Directrice adjointe, laboratoire IDHESA Bretagne Océane

Quels sont les problèmes actuels en matière de pesticides ?

La présence de pesticides dans les eaux est récurrente et peut poser problème. En Bretagne, les prélèvements pour l'eau potable se font principalement dans les cours d'eau ; par conséquent les pesticides obligent à réaliser un traitement, et surtout engendrent des coûts plus élevés de potabilisation. La présence de pesticides, dans les rivières et en milieu marin, peut entraîner aussi des problèmes d'écotoxicité pour les organismes vivants.

Que pensez-vous des mesures envisagées dans le SDAGE ?

Elles ne sont pas suffisamment ambitieuses. Le SDAGE est un cadre général. Il est souhaitable qu'au niveau de chaque SAGE les objectifs soient adaptés, voire plus contraignants, que ce soit en matière d'usages agricoles ou non agricoles, sur le bassin versant.

Quelles préconisations pourraient être mises en avant ?

Dans les 2 cas, usages agricoles et non agricoles, il s'agit d'abord de respecter la réglementation ! En particulier, il faut respecter les zones non traitées. Les plus connues sont les distances minimales aux cours d'eau, interdisant de traiter à moins de 5 m (arrêté national) ; en Bretagne, des arrêtés préfectoraux interdisent aussi de traiter à moins d'1 mètre des fossés et points d'eau. La réglementation impose aussi pour chaque molécule, le respect d'une utilisation à une distance minimale du cours d'eau qui peut être de 20 m, 50 m ou 100 m, précisée sur l'emballage du produit, selon leur risque de transfert lors de l'application et leur écotoxicité. Par ailleurs, quand une molécule est interdite, il ne faudrait pas chercher à la substituer par un autre pesticide mais utiliser des techniques alternatives : l'objectif est de limiter fortement l'usage des pesticides et d'en réduire l'utilisation. Beaucoup de tests de réduction de doses sont menés depuis quelques années, notamment par les chambres d'agriculture, et sont satisfaisants ; il faut développer ces expériences et les reproduire.

## Moins d'engrais et de phytos, c'est possible

Diminuer les intrants sur les cultures, c'est bon pour le porte-monnaie et l'environnement. Démonstration, mardi 12, à Saint-Erme-en-Cogles.



Produire un hectare de céréales (blé, maïs) avec 30% de moins d'intrants (engrais, produits phytosanitaires) est possible. C'est ce que démontre un atelier organisé par le DDE de Saint-Erme-en-Cogles, mardi 12, à Saint-Erme-en-Cogles. L'atelier a été animé par Michel Faucher, agronome spécialiste des intrants agricoles, du service conseil à la Chambre d'agriculture de Saint-Erme-en-Cogles. Il a été organisé par le DDE de Saint-Erme-en-Cogles, en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Saint-Erme-en-Cogles. L'objectif est de permettre aux agriculteurs de mieux connaître les alternatives à l'usage des engrais et produits phytosanitaires. Le service conseil de la Chambre d'agriculture de Saint-Erme-en-Cogles propose des ateliers de conseil aux agriculteurs. Les ateliers sont gratuits et réservés aux agriculteurs de la région de Saint-Erme-en-Cogles. Les ateliers sont organisés à la demande. Pour plus d'informations, contactez le service conseil de la Chambre d'agriculture de Saint-Erme-en-Cogles au 02 97 81 11 11.

DES PRATIQUES NOUVELLES À ENCOURAGER DANS LE SDAGE

## questions

Le questionnaire présente l'objet de la consultation, il résume la proposition du comité de bassin et le formule des questions pour faciliter l'expression d'un avis. Il a été préparé par le secrétariat du comité de bassin et adopté dans sa structure en même temps que le projet de SDAGE. Il a donné lieu à de nombreux échanges, au sein des commissions du comité de bassin, à l'occasion de tests auprès d'un panel de citoyens, mais aussi avec les autres bassins et le ministère chargé de l'écologie. En effet, la consultation se déroulant au même moment dans les 6 bassins bretonnants, il était important d'harmoniser autant que possible les documents.

Comment le questionnaire a-t-il été préparé ?

Le questionnaire présente l'objet de la consultation, il résume la proposition du comité de bassin et le formule des questions pour faciliter l'expression d'un avis. Il a été préparé par le secrétariat du comité de bassin et adopté dans sa structure en même temps que le projet de SDAGE. Il a donné lieu à de nombreux échanges, au sein des commissions du comité de bassin, à l'occasion de tests auprès d'un panel de citoyens, mais aussi avec les autres bassins et le ministère chargé de l'écologie. En effet, la consultation se déroulant au même moment dans les 6 bassins bretonnants, il était important d'harmoniser autant que possible les documents.

CONSULTATION PUBLIQUE SDAGE

CONSULTATION PUBLIQUE SDAGE

## Les poissons migrateurs : des espèces indicatrices de la santé des cours d'eau

« Quand le poisson meurt, l'homme est menacé », le slogan d'Eau et Rivières vaut aussi pour l'anguille, la truite ou la lamproie marine.



POUR ACCOMPLIR LEUR CYCLE DE VIE, LES SAUMONS DOIVENT REMONTER AUX SOURCES DE NOS RIVIÈRES.

Les poissons migrateurs vivent alternativement en eau douce et en eau salée (saumon, anguille, lamproie marine) ou effectuent des déplacements uniquement en eau douce (truite fario). Reconstituer les effectifs, empêcher la disparition totale de certains des grands migrateurs, sont des enjeux essentiels dans le bassin Loire-Bretagne.

### Ce que prévoit le SDAGE pour « rouvrir les rivières aux poissons migrateurs »

Objectifs environnementaux fixés : assurer la continuité écologique des cours d'eau (9A), restaurer le fonctionnement des circuits de migration (9B), assurer une gestion équilibrée de la ressource piscicole (9C), mettre en valeur du patrimoine halieutique (9D).

Le SDAGE reprend les cartes des cours d'eau visés à l'article L. 214-17 du code de l'environnement, dans lesquels le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs doivent être assurés (9A-1), la protection complète des grands migrateurs est nécessaire (9B-1), et le rôle de réservoirs biologiques est nécessaire au bon état écologique (9B-2).

Les SAGE élaborent un plan d'actions pour améliorer la circulation de ces espèces (9B-3) et, dans le cas d'objectifs de restauration de l'anguille, les cours d'eau seront équipés et gérés pour réduire leur mortalité (9B-4). La conservation ou la restauration d'espèces indigènes reposent sur le bon fonctionnement durable des milieux (habitats) et sur les actions directes spécifiques (préleve-

## INTERVIEW

« Les enjeux se situent sur les sous-bassins versants. »

B. Le Merdy, président de l'association de pêche de Lannion

Quelles sont les principales difficultés que connaissent sur le Léguer les poissons migrateurs (saumon, anguille, lamproies) ? Depuis le démantèlement de Kernansquillec, sur les cours principaux (Léguer, Guer, Guic) globalement, les problèmes migratoires sont résolus si l'on excepte un manque d'eau récurrent dans la passe de Guerlesquin. Pour nous, l'un des enjeux des années à venir se situe sur les sous-bassins : car l'essentiel des agressions (rejets, perturbations des habitats) s'y déroule ! Par ailleurs, et les analyses le démontrent, il reste beaucoup à faire du côté des pesticides et des pollutions organiques (épandages, traitement des eaux usées et maintenance des lagunes principalement...).

Les programmes et les procédures se multiplient. Contrat restauration entretien, Natura 2000, Cogepomi... Est-ce efficace ? Cet empiètement de programmes et de structures qui rassemblent bien souvent les mêmes acteurs sur des zones de compétence plus ou moins complémentaires, pour des périodes plus ou moins longues, est excessif : leur vocation première est parfois de récolter des financements, à des fins pas toujours environnementales ! Cette multiplication a alourdi la gestion administrative, professionnalisée et politisée les interventions, uniformisée et banalisée les solutions, et en conséquence éloigné les acteurs locaux bénévoles qui ont la maîtrise et la connaissance du terrain... Mais force est de reconnaître qu'elle a créé une émulation et que les résultats de ces 5 voire 10 dernières années ont été profitables aux migrateurs.

Le SDAGE et le futur SAGE baie de Lannion peuvent-ils améliorer la situation ? Comment ? Seul le périmètre du futur SAGE de la baie a été défini... 2008 est une année environnementale « blanche » pour raisons électorales, et ce n'est qu'à l'automne que devrait être constituée une Commission locale de l'eau (CLE) qui sera chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le contenu de ce SAGE. Cette CLE offre l'unique siège sur 43 à pourvoir entre 3 AAPPMA « à saumons » et une Fédération « à plans d'eau ». Cela ne nous semble pas être de bon augure ! En éloignant les acteurs et gestionnaires locaux, on favorisera à nouveau une professionnalisation départementale... ce qui nous semble sur-réaliste pour la mise en œuvre d'une stratégie collective de gestion locale de l'eau ! Et s'il doit y avoir amélioration, la vraie clé se trouvera vraisemblablement dans la volonté politique de la collectivité territoriale qui assurera la structure porteuse, et à ce jour, si nous pouvons deviner la structure (Lannion Trégor Agglomération), nous n'en connaissons ni les délégués ni leurs volontés environnementales !

## FOIRE AUX questions

### Combien coûte la consultation ?

L'impression et la distribution du questionnaire aux quelque 6 millions de foyers du bassin Loire-Bretagne, le traitement et la campagne de communication qui accompagne cette diffusion coûtent 1,5 million d'euros, soit une dépense de 0,125 centime par habitant. Cela représente 0,05 % du coût de la proposition sur laquelle porte la consultation, 3 milliards d'euros sur 6 ans.

### Comment et par qui seront traités les questionnaires ?

Une société spécialisée va traiter ces questionnaires, en liaison avec le secrétariat du comité de bassin qui analysera également l'ensemble des contributions libres.

ments et apports), les actions de repeuplement étant limitées. Les travaux réalisés visent l'optimisation des capacités de renouvellement naturel des populations autochtones (libre circulation, frayères, zones de croissance et d'alimentation) (9C-3).

La mise en valeur du patrimoine au travers des activités halieutiques passe par le suivi régulier des stocks, la limitation temporaire ou permanente des prélèvements, des mesures spécifiques pour l'habitat des espèces patrimoniales.

### L'analyse d'Eau & Rivières

Le projet de SDAGE :

- reprend les dispositions législatives déjà en vigueur pour imposer la protection et l'équipement de passes à poissons sur les rivières fréquentées par les poissons migrateurs ;
- réduit pour l'instant la notion de « réservoirs biologiques » aux seules rivières classées Natura 2000 ou en Zone naturelle intérêt faunistique ou floristique, ce qui est très insuffisant ;
- interdit le « repeuplement » des cours d'eau classés en bon état écologique, avec une exception prévue pour les poissons migrateurs après avis du COGEPOMI.

## Les zones humides, peut mieux faire

Elles représentent un enjeu pour la gestion qualitative et quantitative de l'eau, ainsi que pour la diversité biologique et la préservation de notre patrimoine paysager.



INVENTORIER LES ZONES HUMIDES, MAIS AUSSI LES PRÉSERVER

Les zones humides recouvrent une grande diversité de milieux (marais, prairies). Elles sont connectées aux rivières et aux estuaires, et s'établissent en continuité avec le réseau bocager (talus, taillis). Elles jouent plusieurs rôles : autoépuration des eaux ; expansion des crues ; espèces végétales et animales nombreuses ; diversité de paysages et d'ambiances ; écotourisme.

L'intensification agricole, l'urbanisation, la multiplication des infrastructures (zones industrielles, routes...) ont détruit des centaines de milliers d'hectares de zones humides.

### Ce que prévoit le SDAGE pour « préserver les zones humides et la biodiversité »

Pour préserver les zones humides, les PLU doivent les incorporer dans des zonages protecteurs, et les SCOT être compatibles (BA-1).

Les CLE définissent les principes pour la conservation des zones humides situées sur leur territoire (8A-2) ; elles assurent leur délimitation ou confient l'inventaire précis aux communes, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire (8D-1). Les prélèvements d'eau dans une zone humide sont fortement déconseillés (8A-4).

Les CLE définissent aussi les actions pour préserver les « zones humides d'intérêt environnemental » ou « stratégiques pour la gestion de l'eau ». Ces zones humides ne peuvent pas être détruites, sauf projet d'utilité publique et en l'absence d'alternative (8A-3).

Pour recréer ou restaurer des zones humides, les SAGE

comportent un plan de reconquête, avec des objectifs chiffrés et priorisés (8B-1). Un projet entraînant la disparition d'une zone humide doit prévoir une compensation de 200 % dans le même bassin-versant (8B-2). Des dispositions particulières portent sur les marais préliminaires (8B-3). La prise de conscience doit être favorisée... (8C).

### L'analyse d'Eau & Rivières

Plus directif et précis que le SDAGE adopté en 1996, le projet réaffirme la nécessité d'une préservation des zones humides. Il :

- confirme l'inscription de leur protection dans les documents d'urbanisme ;
- impose aux SAGE de procéder à l'inventaire des zones humides et de mettre en œuvre des plans de reconquête là où elles ont été massivement asséchées ;
- interdit la destruction des zones humides d'intérêt environnemental (L. 211.3 du code de l'environnement) ou stratégiques pour la gestion de l'eau (L.211-2.5 du même code) ; et c'est le préfet, en l'absence de SAGE, qui définit des plans d'actions sur ces zones ;
- définit la mesure de compensation en cas de disparition d'une zone humide : récréation ou restauration de zones humides aux fonctionnalités et à la biodiversité équivalentes, d'une surface équivalente à 200 % de la surface perdue. Cette dernière mesure est directement inspirée d'une demande d'Eau & Rivières déjà mise en œuvre en Bretagne.

CLE  
Commission locale de l'eau,  
instance décisionnelle du  
SAGE

## INTERVIEW

« La protection des zones humides est encore lacunaire. »

Thomas Dubos, chargé de mission du Groupe mammalogique breton

Au-delà des discours, les zones humides sont-elles aujourd'hui préservées en Bretagne ?

La protection a progressé. Les municipalités sont désormais tenues de réaliser l'inventaire des zones humides de leur territoire (en cohérence avec le SDAGE de 1996). De même, la pratique des services déconcentrés de l'Etat en Bretagne est de proscrire toute destruction de zone humide si ne sont pas remplies deux conditions : l'intérêt général du projet, et la compensation de cette destruction par la restauration d'une zone humide du double de la surface perdue.

Malheureusement, la mise en œuvre de ces principes reste bien souvent lacunaire, et des zones humides continuent d'être détruites régulièrement.

Pour bon nombre de mammifères, des plus emblématiques comme la loutre, aux plus discrets comme la musaraigne aquatique, les zones humides constituent le lieu de vie, de refuge, d'alimentation ou de circulation. En cela, ce sont des habitats essentiels, et leur destruction, leur banalisation ou leur fractionnement (voies de circulation interrompues) sont des atteintes à la conservation des mammifères.

L'actuel projet de SDAGE va-t-il améliorer la situation ?

Je trouve que le SDAGE manque d'ambition, puisqu'il ne va pas plus loin que la doctrine actuelle. Pire, il constitue un recul puisqu'il réintroduit la possibilité de destruction des zones humides banales par des projets qui ne sont pas d'utilité publique.

Quelles mesures préconiserez-vous ?

La limitation des intrants et l'aide à l'implantation de filières agricoles extensives adaptées à la sensibilité de ces milieux, pourraient produire des progrès considérables.

Pour les mammifères semi-aquatiques, il manque une mesure qui impose aux projets de maintenir la connectivité des zones humides entre elles (passages à loutres, corridors de circulation, etc.).

## questions

### FOIRE AUX questions

#### Comment les résultats seront-ils pris en compte ?

Les avis du public vont apporter un éclairage aux assemblées départementales et régionales qui sont consultées à leur tour début 2009 et au comité de bassin. Au vu des résultats de deux consultations, le comité de bassin précisera, complètera ou inflechira sa proposition en termes de délai et de coût avant d'adopter le SDAGE.

La synthèse des avis sera publiée sur Internet ainsi que la façon dont ils ont été pris en compte et le document final. C'est d'ailleurs une exigence de la directive-cadre : le SDAGE comporte un chapitre sur la façon dont a été organisée et prise en compte la consultation du public.

#### Que va-t-il se passer ensuite ?

Le SDAGE et le programme de mesures devront être adoptés avant la fin 2009. Ils s'appliqueront pour la période 2010 à 2015. Un programme de surveillance de la qualité des eaux va permettre d'évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs et d'alimenter des indicateurs. Le tableau de bord qui rassemble ces indicateurs sera publié à mi-parcours. En 2014-2015, le comité de bassin préparera un nouveau SDAGE qui tiendra compte des résultats obtenus et fixera de nouveaux objectifs pour que plus d'eaux soient en bon état. Il y aura alors une nouvelle consultation du public.



## Le SDAGE, sauveur des rivières bretonnes ?

S'il suffisait d'un « schéma directeur » pour inverser la tendance, et comme d'un coup de baguette magique, supprimer pollutions et agressions des milieux aquatiques, cela se saurait depuis longtemps. À Eau & Rivières, nous n'avons jamais cru que les décisions et autres programmes, schémas, parachutés d'en haut, soient suffisants pour rectifier le tir et sauver nos cours d'eau. Sans l'implication de tous les acteurs, des pêcheurs de truites aux producteurs d'huîtres, des consommateurs d'eau aux amoureux des zones humides, des paysans engagés dans l'agriculture durable aux défenseurs de l'eau pure, rien de solide ne pourra être construit.

Certes, tous les progrès sont bons à prendre, et le projet de SDAGE apporte quelques orientations et mesures positives.

Mais pour qu'il soit véritablement à la hauteur des enjeux pour notre région, la mobilisation de tous, à l'occasion de cette consultation, est indispensable.

Economies d'eau, gestion des eaux pluviales, préservation des captages, développement des alternatives aux pesticides et à l'agriculture intensive, restauration des biotopes, les sujets ne manquent pas pour améliorer le projet soumis à notre avis.

Participer, proposer, protester : l'occasion nous est donnée d'exprimer nos inquiétudes, nos attentes, nos exigences, nos suggestions. Pas une région en France n'est aussi concernée que notre Bretagne par cette question de l'eau ! Pas une région n'est autant confrontée à des dégradations diverses, mais pas une région non plus n'est autant à la pointe des expériences et des actions pour construire une nouvelle relation entre l'homme et l'eau, entre l'écologie et l'économie.

Alors, non seulement donnez votre avis, mais faites vous entendre !



Eau & Rivières  
de Bretagne

Pour en savoir plus :  
- [www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)  
- consultation sur l'eau : [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)

Pour contacter Eau & Rivières de Bretagne sur le projet de SDAGE (adresse et mail Camille GILLARD)

Eau & Rivières de Bretagne à votre rencontre :  
- sur les marchés des cinq départements  
- à l'occasion de réunions publiques organisées avec les associations locales

Réalisé avec le concours de



PORTRAIT

## Anicet le passeur de mémoire de Prad Don

Il était une fois un paysan cornouaillais de Bannalec, un travailleur de la terre, de la terre et de l'eau. Il ne fit pas de longues études et prit les destinées de la ferme familiale de Kergleuden en main puisque son frère aîné apprenait bien à l'école. Il était du genre solitaire et taiseux, les qualités qui permettent de bien observer son environnement, de le goûter. Ensuite vint l'intérêt pour la préservation, l'entretien des lieux et des choses. La passion pour les animaux et les plantes du terroir suivit.

Anicet devint aussi un chasseur. Chose banale pour un rural me direz-vous. Oui, mais Anicet sucomba au plaisir d'une chasse très particulière, celle des belles images qu'il pratique sans modération. Peut-être l'avez-vous déjà aperçu menant ses vaches, le Réflex en bandoulière et parfois le tripode à la main en guise de bâton de vacher.

Il aime surprendre ses bêtes en pleine nature dans des situations et postures originales, choisir un cadrage inattendu en jouant avec la lumière et les brumes matinales. Il a la sensibilité visuelle à fleur de peau, et grâce à son objectif, il est à sa manière peintre et poète à la fois.

Anicet est aussi un bretonnant qui a gardé le souvenir des noms des animaux, des choses et des travaux ancestraux. L'utilisation et la gestion de l'eau pour l'irrigation par exemple.

Il était tout naturellement destiné à rencontrer des enfants dans le cadre de l'opération « Quêteurs de mémoire » lancée par le Conseil Général du Finistère. Il a accueilli dans sa ferme et ses prairies des écoliers de Diwan Trégunc, venus se frotter à une langue du terroir profond en se livrant à des observations puis à des gestes anciens. Il s'agit de l'irrigation de la prairie naturelle dont notre ami continue la tradition. Rares sont les paysans qui la pratiquent encore. C'est un résistant en somme !

Il a pris grand plaisir à la remise en état annuelle de son réseau de canaux et rigoles en compagnie et avec le coup de main enthousiaste d'une volée de filles et de garçons, curieux et pas avares de leur peine. Le tout ponctué de commentaires de l'homme de l'art et de réponses aux questions des jeunes « stagiaires ». Pas forcément comprises du premier coup, il faut le dire, tout bretonnant de naissance



LE CANAL AU-DESSUS DES PRAIRIES PERMET D'ALIMENTER LES RIDOLES



et de terrain qu'il est, notre homme se frottait pour la première fois à la langue de petits néo-bretonnants. L'oreille a dû se faire, et dans les deux sens bien entendu.

Mais quel plaisir pour les enfants en classe de CM2 de retrouver les rigoles un peu colmatées, d'ouvrir un chemin pour l'eau, de la guider, de la faire ruisseler sur une herbe pleine de promesses...

Qui des anciens gosses ruraux parmi nous n'a pas goûté à ces joies, parfois en gardant les vaches. Chacun conserve en mémoire ces jeux d'eau dans une prairie ou dans un chemin emprunté par un ruisseau ou encore un gué à franchir en sautant d'une pierre à l'autre. Barrages, débarrages, détournements, mini-torrents et mini-étangs, emboîtement de galeries de taupes pouvaient nous occuper des demi-journées entières, jusqu'à l'appel d'un parent et le retour aux réalités des tâches qui nous revenaient mais que nous avions oubliées.

Quel plaisir aussi, il faut le dire, de revoir des enfants en pleine campagne, dans une prairie, et ne boudant pas leur contentement, tout en recevant des brassées de leçons de choses. Chacun botté et dûment équipé d'un outil simple mais efficace contribuant à l'œuvre commune. Rares sont les enfants qui de nos jours parcourent les champs, les prés et les bois et encore plus rares ceux qui le font de leur propre initiative. Les traces du passé leur échappent donc. Passé pourtant si proche qu'il suffit de quelques gestes pour le faire revivre.

Marcel et Jacqueline Benot

## Monde – Quand tout le monde revendique les vertus de la biodiversité

Malgré les directives européennes, les avis de l'ONU, du Sénat, de scientifiques, d'agronomes affirmant l'urgence de sauvegarder la biodiversité végétale alimentaire, l'état français refuse de libérer l'accès aux semences anciennes pour tout un chacun. C'est ce qui permet aujourd'hui aux magistrats d'infliger ces lourdes peines à l'association Kokopelli.

Dans le cas du procès de la SAS Baumaux pour concurrence déloyale, M. Baumaux verra donc son bénéfice de 800.000 € augmenté de 10.000 € et recevra 2.000 € pour ses frais.

L'état français recevra 17.500 € au motif que Kokopelli vend des semences illégales, 5.000 € seront consacrés aux frais et à l'information du bon peuple sur les pratiques dangereuses de l'association Kokopelli. Les semences qui ont nourri nos grands-parents et qui servent à nous nourrir aujourd'hui par le jeu des croisements, sont donc devenues illégales et dangereuses. Nous avons eu droit au grenelle de l'environnement : il faut sauver la biodiversité ! Alors pourquoi condamner une association qui sauvegarde avec ses adhérents et ses sympathisants, plus de 2500 variétés en risque de disparition ? Pourquoi condamner ces semences dont la FAO reconnaît qu'elles sont une des solutions pour assurer la souveraineté alimentaire, face aux dérèglements climatiques et à l'augmentation de la population mondiale ? Pourquoi les mêmes variétés, selon qu'elles sont vendues par Kokopelli ou d'autres opérateurs entraînent condamnation ou mansuétude ? Pourquoi les grandes surfaces vendent des fruits et légumes issus des variétés interdites à Kokopelli, en toute impunité (en tout cas à notre connaissance). [www.kokopelli.asso.fr](http://www.kokopelli.asso.fr) (reprise du communiqué)

## Région – Rejets urbains

La France a reçu en début d'année un nouvel et dernier avertissement par la Cour de Justice Européenne concernant l'application de la Directive sur les Eaux Residuaires Urbaines de 1991 qui impose un traitement plus rigoureux du phosphore et de l'azote dans les stations d'épuration. En 2004, elle est rappelée à l'ordre pour non-désignation de 11 zones sensibles, et pour les 121 localités qui rejettent en zone sensible. En 2006, les 121 localités ont été réorganisées en 164 localités pour en passer certaines sous le seuil des 10 000 habitants ! Aujourd'hui la France annonce qu'elle pense être prête en 2011 (12 ans après le délai initial !). L'Europe a posé un dernier ultimatum. Après ça, ce sera 380 millions d'euros d'amende. CG

## Région – Fête du jardin

Eau et Rivières de Bretagne et ses partenaires organisent une journée autour du jardin ; cette dernière est l'occasion de rencontres, d'échanges de plants, de semences et d'expériences, l'occasion de découvrir des pratiques simples, efficaces et respectueuses de notre environnement. Comme les autres années les objectifs de la journée sont :

- L'échange de plants, de semences et de savoir-faire.
  - La découverte des méthodes alternatives au désherbage et aux traitements chimiques.
  - L'initiation au jardinage biologique (principes, techniques, outils, ...).
  - La démonstration de techniques pour économiser l'eau et récupérer l'eau de pluie.
  - Les secrets d'un compostage réussi et la découverte du fonctionnement des toilettes à compost.
  - La sensibilisation des jeunes et de leurs familles.
- Près de 4000 personnes ont participé à l'édition 2007, pour cette nouvelle édition le 18 mai prochain on vous attend. VI



## Région – En Bretagne, 89 jardineries s'engagent pour diminuer la vente de pesticides

Afin de diminuer durablement l'utilisation des pesticides pour les jardiniers amateurs, la charte 'Jardiner au naturel', ça coule de source ! » a été signée en 2005 entre les pouvoirs publics, associations et jardineries de Rennes Métropole et de ses bassins d'alimentation en eau potable. Cette charte prévoit la formation pour les vendeurs sur les techniques de jardinage sans pesticides, des supports de communication pour mettre en valeur les alternatives dans les magasins et une évolution du conseil des vendeurs vers le jardinage sans pesticides. Un travail de suivi, d'accompagnement et d'évaluation garantit la bonne marche de la charte dans les magasins. Fort du succès de cette opération, cette même charte a été signée en 2007 sur le territoire de la rade de Brest. Depuis 2008, trois nouveaux territoires bretons se sont lancés.

Ce sont aujourd'hui 89 jardinerias qui se sont engagées pour la réduction de la vente de pesticides au profit d'alternatives. Dans chacun des territoires les bénévoles de l'association se sont engagés auprès des porteurs de projet, vous voulez donner un coup de main ? [pesticides@eau-et-rivieres.asso.fr](mailto:pesticides@eau-et-rivieres.asso.fr)

## 22 – Vive le festival !

Chapeau bas devant les organisateurs du Festival NaturArmor – décentralisé à Lannion – qui ont permis à 4200 visiteurs, en quête de savoir et d'émotions, de repartir ravis. En effet, les ateliers nature, les sorties de découverte, les conférences..., répondaient aux attentes variées et exigeantes, concernant la biodiversité et l'avenir de l'environnement costarmoricain. L'émerveillement devant une goutte d'eau de mer ou des capsules d'œufs de raies, le plaisir esthétique procuré par la représentation du monde (photos animalières, aquarelles), l'indignation ressentie devant le déterrage des blaireaux...ont suscité des échanges passionnés. Du lien social aussi au stand d'Eau et Rivières où douze adhérents – belle force agissante – se sont relayés à la rencontre du public. Deux sujets dominants dans les questions posées : connaître la législation concernant les pesticides ; sensibilité sur le devenir des zones humides. Il reste encore, après ce festival, à cultiver, comme Nicolas Hulot, une mélancolie positive avec l'espoir que l'homme sapiens entre peu à peu dans l'âge de raison en renonçant à l'agressivité envers le milieu dont il dépend. GS



AURÉLIE DE LA DÉLÉGATION 221 ASSURE L'ACCUEIL DES 14 GROUPES SCOLAIRES VENUS VISITER L'EXPOSITION SUR LES AMPHIBIENS, ET A SATISFAIT LA CURIOSITÉ DU JEUNE PUBLIC TRÈS INTÉRESSÉ.

## 29 – Une après-midi à la ferme

Escalader les talus, écraser les taupinières, enfoncer ses bottes dans les prairies humides, cueillir des fleurs, peler des jones, courir là où les géants verts ont été engourdis tout en échappant aux terribles manges-bottes puis cares-



LES PRAIRIES À JONES DE ANDRÉ FONT UNE BONNE LITIÈRE POUR SES VACHES ET UN TERRAIN DE JEU FÂMEUX POUR LES PETITS ET LES GRANDS.

ser agneaux et veaux, poursuivre les poules naines. Voilà ce qu'ont vécu les enfants venus avec leurs parents à la ferme d'André où Arno avaient proposé de se retrouver pour une sortie familiale. Tout ce petit monde a suivi à travers les pâtures valorisées selon les principes de l'agriculture biologique, le maître des lieux et son fils Quentin. Ceux-ci ont présenté le mode de fonctionnement de la ferme et ont avec une grande simplicité, animés par la passion, répondu aux questions que nous pouvions nous poser sur la conduite d'une ferme bio et de son insertion au sein d'un monde agricole dominé par des sociétés chimiques internationales et leurs recherches de profits à tout prix. LI

## 29 – Cultiver le « mentir vrai »\*, est-ce bien SAGE ?

Soit un petit fleuve breton, l'Elorn, et son bassin versant. Il joue un rôle majeur dans l'alimentation en eau potable d'une ville importante, Brest et tout le nord du Finistère. Soit ensuite trois années d'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de ce fleuve qui se traduisent par de nombreuses séances de travail durant lesquelles les représentants des différents usagers et habitants du bassin versant ont pu s'interroger, recevoir des informations, exprimer et confronter leurs points de vue. Soit enfin un document qui expose noir sur blanc le résultat de tous ces échanges et négociations et qui semble bénéficier d'un consensus afin que, rappelons-le, les eaux du fleuve retrouvent un bon état écologique. Le jour venu de procéder au vote et à la validation du document (qui n'a rien de révolutionnaire, soit dit en passant), coup de théâtre : la FDSEA du Finistère organise un « happening » visant à jeter le doute sur la valeur du document, le caractère démocratique de sa réalisation et à reporter cette validation. Le motif en est que les membres de la « profession » du bassin versant subiraient un déficit de concertation et d'information quant à la portée réelle des mesures susceptibles d'être validées. Rappelons qu'ils ont été représentés en permanence dans les différentes réunions de travail mais comme par hasard leur représentant « habituel » s'est fait remplacer le jour J par le vice président de la FDSEA 29, un sud-Finistérien ! La question incontournable est alors : qui manipule qui, et dans quel but ? MB



A L'EXTÉRIEUR, LES AGRICULTEURS INQUIETS METTENT LA PRESSION.

\* « Un bon vendeur c'est celui qui manipule parfaitement le mentir vrai. Il sait si bien manipuler le client qu'il finit par se convaincre lui-même. Au bout de quelques temps, il a réellement plus conscience de la perversité de son langage. » Alain Buzan (Spécimen de Que choisir ?) dans : Consommateur si tu savais.

## 29 - Drainage : nous nous sommes trompés !

Dans le dernier numéro de la revue nous vous annonçons une condamnation très pédagogique contre un agriculteur ayant recalibré un cours d'eau et remis en service un drainage ayant entraîné la destruction d'une zone humide. Malheureusement nous avons tort, nos informations étaient erronées et ce n'est qu'à la lecture de la délibération du tribunal de Brest que nous nous sommes aperçus de notre erreur. En effet, le prévenu Monsieur Croguennec a bien été condamné mais seulement sur la première infraction. Le fait d'avoir remis en service un ancien drainage datant de 1976 et dont les dysfonctionnements avaient permis un retour à l'état initial de la parcelle, c'est-à-dire un zone humide et son cortège végétal, n'a pas été retenu par le tribunal comme une infraction à l'interdiction de destruction des zones humides. C'est de notre point de vue une erreur d'appréciation du tribunal pour laquelle malheureusement nous ne pouvons faire appel le délai étant expiré. AC

## 35 - Saga Mégaplan d'épandage de lisier : la suite

Comme nous vous en parlions dans la revue précédente, l'audience pour la suspension de l'arrêté préfectoral autorisant l'exportation de lisier de Vitry vers le bassin de la Vilaine a eu lieu le 18 janvier. Le plan d'épandage du GIE Terre Eau a été suspendu le 24 janvier et jusqu'au jugement. L'insuffisance de l'étude d'impact et l'avis défavorable de la commission d'enquête n'auront pas été vains. L'Etat a fait appel de cette décision et des arrêtés « dérogatoires et provisoires » viennent d'être délivrés pour permettre, coûte-que-coûte, l'épandage d'une partie du lisier. La saga continue... et les excédents de phosphore continuent de s'aggraver. CG

## 35 - 9<sup>e</sup> Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

Le Carrefour de l'eau s'est tenu fin janvier à Bruz. On y parle de « process agricoles » plutôt que de pratiques agricoles, mais on n'y parle pas beaucoup de la PAC. On se contredit aussi parfois : « la réduction des intrants risque de mettre en péril la sécurité alimentaire nationale » et « il faut quand même reconnaître qu'en France on a des bons tonnages alimentaires ». On ne parle pas des synergies entre les différentes molécules pesticides en cocktail dans les eaux. Ni des produits de dégradation des pesticides. On y a regretté le refus de régionaliser les aides PAC (serait-ce bien la solution ?). Conclusion : il faut retourner à l'agronomie, mais vu le nombre d'emplois que compte l'agro-industrie... CG

## 35 - Réchauffement climatique, un aperçu

Toujours lors du 9<sup>e</sup> CGLE, Jean Duchesne, de l'INH d'Angers apporte quelques éclairages intéressants sur la portée des changements climatiques, notamment sur l'irrégularité des pluies et de la ressource en eau. Pour situer, depuis 120 ans, les 5 années les plus chaudes sont dans les 10 dernières années, et les 12 années les plus chaudes sont postérieures à 1990. L'emballement s'est produit dans les années 1960. Globalement : il y aura plus de pluie sur la planète et ces pluies seront irrégulières dans le temps et dans l'espace. Les déserts progresseront. Les pluies de 66mm passeront à 88 mm. Il faut s'attendre à un glissement spatial de 200 km vers le sud, ou à une descente de 150 m en altitude. En clair, la ville de Reims va se retrouver sous climat Bordelais, et nous pourrions partir en vacances sous climat Tunisien... à Montpellier. CG

## 35 - Le grain de maïs qui fait déborder le vase

...mais pas longtemps, et pas en été. Nous ne résistons pas à glisser quelques clichés des crues de cet hiver, ou l'on a pu admirer quelques menues ravines en terre arable ou quelques mouettes flottant entre les cannes de maïs...



CGLE  
Carrefour des Gestions Locales  
de l'Eau

INH  
Institut National  
de l'Horticulture

PAC  
Politique agricole commune

## 56 - Des terrils sur la ria !

Le 12 mars, nous sommes alertés par une adhérente sur la présence de deux énormes tas de fientes de volaille en bord de ria d'Étel. Rappelons que dans ce secteur, un recul de 500 m doit être respecté pour tout stockage ou épandage. Suite à nos interventions auprès de la presse et de la gendarmerie, les tas sont retirés mais l'agriculteur concerné écope quand même de 2 procès-verbaux. Les textes administratifs sont tellement compliqués ! Et puis, c'est la faute de la météo puisque ce stockage était fait en attente d'une fenêtre météo favorable pour l'épandage... ou ? Dans la bande des 500 m ?

La FDSEA a un peu mécontente, s'est même fendue d'un coup de téléphone à notre président pour lui dire que « la réglementation n'est pas claire » et qu'il aurait pu « le prévenir d'abord ». Les premiers alertés ont été « Cap 2000 » une association regroupant agriculteurs, conchyliculteurs et pêcheurs dont les locaux se trouvent... au siège de la FDSEA. N'y aurait-il pas un peu de mauvaise foi ?



DE LA FIENTE AVEC VUE SUR LA MER

## 56 - Enfin un Sage sur le Scorff

En février la nouvelle Commission Locale de l'Eau du Scorff était convoquée, en mairie de Gestel, afin de procéder à l'installation de la CLE et l'élection de son bureau. A l'issue des votes à bulletin secret, le bureau de la CLE, composé de 9 membres était le suivant :

Président : M. Laurent, Syndicat du bassin du Scorff - Vices-Présidents : Mme Berthel, Syndicat du bassin du Scorff et M. Aucher, Syndicat du bassin du Scorff - Membres : M. Mousset, Conseil régional de Bretagne, M. Perron, Syndicat du bassin du Scorff, M. Gogo, Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, M. Bouglouan, Eau et Rivières de Bretagne, Mme Lechat, Agence de l'eau Loire-Bretagne, M. Bertrand, Mission Inter-Service pour l'Eau du Morbihan. Il est à noter l'absence d'une Chambre d'agriculture mais le Scorff étant limitrophe entre le Finistère et le Morbihan, elles ont deux membres à la CLE. Le Syndicat du bassin du Scorff, seul candidat comme structure porteuse du Sage, a été élu à l'unanimité. Puis Mrs Mounier et Houssay du Syndicat du Scorff ont présenté la démarche de Sage et répondu à quelques questions des participants. Par application du



LE SCORFF A LA SOURCE D'UN NOUVEAU SAGE

© BRB

décret du 10 août 2007, les membres de la CLE n'ont pas de suppléant : cette nouvelle disposition ne fait pas l'unanimité des membres ; en cas d'absence ils peuvent donner pouvoir à un autre membre du même collège. La composition des différentes commissions se fera lors de la prochaine réunion de la CLE. Ce SAGE prend le relais de toutes les politiques menées sur le Scorff par les associations et les élus locaux. Souhaitons que le Scorff, rivière emblématique dans l'histoire d'Eau et Rivières, trouve dans ce SAGE les volontés nécessaires pour qu'il continue à être la source du pays de Lorient et le lieu des ébats des loutres et des saumons. JYB

## 22 - Le débit réservé du Guic enfin respecté ?

Cela fait 25 ans que ça dure : le débit du Guic à l'aval de la retenue de Guerlesquin n'est que de quelques litres pendant tout l'étiage... Un débit insuffisant pour assurer la vie biologique du Guic, d'autant qu'il reçoit à cet endroit les rejets de l'abattoir de volailles Tilly-Sabco. Cette situation pourrait prendre fin. A notre demande, le Préfet du Finistère a enfin mis en demeure la commune, le 22 novembre dernier, de réaliser les travaux nécessaires de réparation et d'entretien sur les ouvrages de vidange de la retenue. Ceci afin de respecter les 85 l/sec de débit réservé imposé par l'arrêté du 2 juin 1982 constamment bafoué jusqu'à présent.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire !



GUIC ET GUER SE REJOIGNENT A BELLE-ISLE EN TERRE POUR DONNER LE LÉGUER.

© BRB





« Pour vos achats  
choisissez les jardineries  
qui s'engagent »



Plus d'info sur [www.jardinaunaturel.com](http://www.jardinaunaturel.com)